

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de branchement complet souterrain, 2 chemin de Vers sur Selle, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du vendredi 28 août 2026 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société CORETEL EQUIPEMENTS – TSA 54050 – 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE cedex 9.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 26 août 2026



Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,

Bénédicte SIMONIN-THIRIET